

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 12

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphan DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 34/1660 :**

Organisation du DIPAVALI 2024

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphan), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David ( par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine) , RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte), BEDIER Corine (par (Monsieur Pascal BASSE).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Accusé de réception en préfecture  
974 217 25166-20240912-34-1660-DE  
Date de réception en préfecture : 17/09/2024  
Date de réception en préfecture : 17/09/2024



## Affaire n°34/1660 : Organisation du DIPAVALI 2024.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre organise depuis une trentaine d'années la célébration du DIPAVALI, qui est devenue incontournable à Saint-Pierre.

Cette année, ces festivités se dérouleront du 8 au 10 novembre 2024 sur le front de mer de Saint-Pierre sur le thème « l'art en lumière ». Au programme :

- une parade de chars sur le boulevard Hubert Delisle,
- un village présentant au public la culture indienne (ateliers, démonstrations, performance, diverses animations, ...),
- Micro folie avec un focus sur l'Art Indien ,
- un podium artistique avec des prestations de danses et de chants,
- une fiesta indienne invitant le public à participer,
- une conférence à la salle Kerveguen,
- la diffusion de films en plein air.

Dans le cadre de cet évènement culturel, la Ville prendra en charge :

- les cachets liés aux prestations des artistes sur le défilé, le village, les plateaux artistiques, la conférence, ...
- les droits d'auteurs à payer à la SACEM ,
- la logistique nécessaire au bon déroulement de cette manifestation (matériel, poste de secours, de gardiennage et de sécurité, restauration...),
- la communication liée à cet évènement,
- la mise à disposition du domaine public à titre gratuit,
- l'indemnisation du personnel réquisitionné pour cette manifestation.

Cet évènement est réalisé en collaboration avec Destination Sud Réunion, l'OSTL de Saint-Pierre et le Département de la Réunion.

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER l'organisation de cette manifestation du DIPAVALI.**
- **DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les autres pièces afférentes à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240912-34-1660-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2024  
Date de réception préfecture : 17/09/2024